

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 janvier 2015

GASPILLAGE ALIMENTAIRE - (N° 2492)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE4

présenté par
M. Decool, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« s'engagent à mettre »,

le mot :

« mettent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, qui a pour objet de renforcer la normativité de l'exigence de la signature d'une convention.